

Cimetière bourg, reprise de terrains concédés

3 septembre 2026

La Ville de Saint Sébastien-sur-Loire informe qu'une reprise des emplacements en terrains concédés dont le délai est arrivé à expiration sera effectuée à compter du 1^{er} septembre 2026. Elle concerne les inhumations faites entre 1957 et 2000. Le nom des défunts concernés est mentionné sur la liste affichée à la Mairie et au cimetière bourg.

Les corps seront exhumés et crématisés. Les cendres seront ensuite déposées à l'ossuaire communal.

Pour tout renseignement, s'adresser au service Etat Civil – Cimetière à l'Hôtel de Ville – Tél. 02.40.80.85.32

■